FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Le présent document n'est pas requis en vertu de législation locale, mais est fourni à titre d'information
US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission 21-juin-2018 **Date de révision** 11-okt.-2023 **Numéro de révision** 3

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit HPG-1 High Performance Grease

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit HPG-1

Synonymes HPG-1

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrification de composants de bicyclette haute performance

Restrictions d'utilisation Aucun connu

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateurs du fournisseurs initials

Babac
2355 Rue Florian
Montreal, QC H2K-2P6
(p) 514-527-8261
(f) 514-522-4111

HLC
1000 rue des Riveurs
Lévis, QC G6Y 9G3
infos@cycleslambert.com
(p) +1 (0)418 835 16 85
(f) +1 (0)800 461 16 85

Live To Play Sports
1465 Kebet Way
Port Coquitlam, BC
604-552-2930

Adresse du fournisseur

Park Tool Company
5115 Hadley Avenue N
St Paul, MN 55128
+1 651-777-6868

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence No de téléphone de Chemtrec :+1 703 527-3887 (International) ou 1 800 424-9300 (Amérique du Nord)

2. Identification des dangers

Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger
Nocif par inhalation.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Prévention
Éviter de respirer les poussières.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
Porter un équipement de protection des yeux et du visage.
Conseils de prudence - Réponse

Yeux
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Inhalation
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Toxicité aiguë inconnue
66.6 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Autres renseignements
Provoque une légère irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Synonymes HPG-1

Nom chimique	No. CAS	% en poids	**Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)**	**Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)**
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-62-7	60-100	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	60-100	-	-
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	60-100	-	-
Sulfonate de pétrole et de calcium	61789-86-4	1-5	-	-
Dialkyldithiophosphate de zinc	68457-79-4	1-< 3	-	-

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux. Faire boire un verre d'eau par petites gorgées à la victime, si elle est capable d'ingérer. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter de respirer les poussières.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Sensation de brûlure. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer.
Effets d'une exposition	Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse régulière.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Composés halogénés, Oxydes métalliques.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter la formation de poussière. Refuser l'accès au personnel non autorisé et non protégé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter de respirer les poussières.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Éviter la formation de poussière. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur à haute efficacité. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Protéger de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des produits incompatibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Maintenir le contenant en position verticale.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TWA: 5 mg/m³ (inhalable fraction)	-	-

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection à fermeture étanche.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Gants résistants aux produits chimiques. Veuillez vous conformer aux directives sur la perméabilité et le temps de protection qui sont fournis par le fournisseur des gants. Tenez également compte des conditions locales particulières dans lesquelles le produit est utilisé, comme les risques de coupures et d'abrasion.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Utiliser un respirateur avec filtre contre les matières en suspension correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation du risque indique que c'est requis. La sélection du respirateur doit être fondée sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les dangers associés au produit et les limites de travail sécuritaires du respirateur sélectionné.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.
Considérations générales sur l'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter de respirer les poussières.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Bleu, Demi-solide
État physique	Solide
Couleur	Bleu
Odeur	Huile de pétrole
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
pH		Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	282.22 °C / 540 °F	Méthode Cleveland en vase ouvert
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Densité relative		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau froide, Insoluble dans l'eau chaude	
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	Aucun renseignement disponible
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Matières incompatibles.

Matières incompatibles Agents comburants.

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (sur la base des composants).

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (sur la base des composants). Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. Toux ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale)	> 5,000 mg/kg
ETAmél (cutané)	> 5,000 mg/kg

ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 2.30 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

66.6 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 2.18 mg/L (Rat) 4 h
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 15 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Sulfonate de pétrole et de calcium	> 20 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 1.9 mg/L (Rat) 4 h
Dialkyldithiophosphate de zinc	= 3600 mg/kg (Rat)	> 20000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le fournisseur déclare qu'il peut être démontré que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant 64742-62-7	A2	Group 1	Known	X
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	A2	Group 1	Known	X
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	A2	Group 1	Known	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme
NTP (programme national de toxicologie)
Connu - cancérogène connu
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant 64742-62-7	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-52-5	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Sulfonate de pétrole et de calcium 61789-86-4	-	LC50: 5.7 - 9.7mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 1.0 - 10.0mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: 6.2 - 12mg/L (48h, Daphnia magna)
Dialkyldithiophosphate de zinc 68457-79-4	EC50: 1.0 - 5.0mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 25 - 50mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: 4.0 - 6.0mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Dialkyldithiophosphate de zinc 68457-79-4	0.69

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés La production de déchets doit être évitée ou minimisée lorsque c'est possible. L'élimination de ce produit, de cette solution ou de tout sous-produit doit se conformer aux exigences de la réglementation sur la protection environnementale et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits de surplus et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Il ne faut pas éliminer les déchets non traités aux égouts, sauf s'ils sont pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que

lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manutention de récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients ou doublures intérieures vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éviter la dispersion et l'écoulement de surface du produit déversé et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux
Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313
Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Dialkyldithiophosphate de zinc - 68457-79-4	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers
Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)
Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses

Dialkyldithiophosphate de zinc 68457-79-4	-	X	-	-

CERCLA
Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des Etats-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie
Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Dialkyldithiophosphate de zinc 68457-79-4	X	-	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	**Risques pour la santé**	2	**Inflammabilité**	1	**Instabilité** 0	**Dangers particuliers**	-
HMIS	**Risques pour la santé**	2	**Inflammabilité**	1	**Dangers physiques** 0	**Protection individuelle**	X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau
+	Sensibilisants		

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS
Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)
EPA (Agence de protection de l'environnement)
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Classification SGH - Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique
Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission	21-juin-2018
Date de révision	11-okt.-2023
Note de révision	Format mis à jour. Changement dans la classification du mélange.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique